

M. de
Briegleb.

Paris 19. May. 1669.

189.

Monsieur;

Un Gentilhomme de Monsieur le Maréchal de Gramont s'estoit chargé de vous passer d'un Brevet par lequel je vous supplie de me favoriser d'une adrese à ceux qui ont la garde de la Maison de Versaille. Je crain que ce Message n'aura point esté fait, par ce qu'il ne m'en est venu aucune Nouvelle, et vous demande en suite la même grace pour m'en servir, quand le bon temps, et mes affaires me le permettront. J'envoyay hier à Monsieur de Louvois un Paquet d'importance, et sur lequel je souhaitte fort d'avoir sa réponse. Si en le rencontrant par hazard vous aviez la bonté de l'en faire souvenir. Mon Maître vous en auroit encor plus d'obligation que moy; qui me tiendray satisfait, pourveu que ce Ministre ordonne à quelque un de ses Commis de m'en informer de pres, que ses grandes occupations ne luy permettent pas de m'en faire de sa main. Vous m'avez deu Monsieur, dans une presse d'affaires aussi pressée que celle qui accable ces Messieurs, et me croirez assez raisonnable pour me souvenir combien on est obligé de les épargner, et n'abuser point de leur civilité, ce que j'observe religieusement. Si vous dites que cela ne paroist point entre vous et moy, je ne ferois point de répliquer, qu'en matiere de loy je mets grand difference entre les hommes de Cavalles y les de Papies comme nous fauldroit appeller le bon homme Hauterive. Vous avez veu ce qui s'est passé à la rencontre de Monsieur d'Elbade et de mon Maître, et avez combien de prudence vray Grand Mère a prouvé un terrible desastre qui en creist peu arriver. Je seray bien ayse de sçavoir comment c'est que vos Courtisans en raisonnent. Mais la liberté de vous taire vous compele autant et mieux, qu'à moy. La Cardinale de vous questionner, Usez en comme il vous plaira, pourveu que vous ne me n'oubliez pas sur deux premiers Regardz.

ni celle que je vous ay toujours de me croire,

Monsieur.

Il ne se peut que vous n'ayez sceu comme il a plu au Roy de faire resister à l'Angleterre la chose que celuy-ci tient la plus justes de la Terre, et dont il croit ne se pouvoit departir ni en honneur ni en conscience. Je suis marri de voir que cela pourra aller plus avant entre ces deux Princes, sans que S. A. ni ses peuples Subjectz trouvent leur compte, qui est seulement mon affaire. Ce qui me fait le plus de mal d'ailleurs, c'est de ne sçavoir pas parant d'icy, je ne sçay qu'on les contredonne à la cloze, & la faire garantir à aucun homme raisonnable.

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

a' d'by
corrid
cila
Subjiv
Hlen
conlec
a'be

[Faint, illegible handwritten text]

1062.

Amst. 1752
P. 106. 20
(
L'Am. de
L'Am. de
1752,
(